

REGLEMENT INTERIEUR

I. Préambule

Le règlement s'impose de droit à l'ensemble des sous-traitants, freelance et preneurs de **M Beauty Pro Academy**.

Le règlement est communiqué à chaque personne lors de la signature du contrat, convention ou mise à disposition et est disponible à tout moment.

II. Organisation interne

- Horaires et retards

Il est primordial pour le respect de la clientèle et le maintien de la bonne réputation de M Beauty Pro Academy que vous respectiez les horaires sur lesquels vous avez fixé des rendez-vous clientèle.

En cas de retard, il vous appartient de contacter votre cliente afin de vous excuser et lui faire connaître le motif et la durée du retard.

- Locaux et matériels de la société

Les locaux mis à disposition sont réservés uniquement à la présence du sous-traitant, freelance et preneur dans le cadre de l'exercice de leur activité. La présence de personnes étrangères (enfants inclus) ne sera pas tolérée.

La personnalisation des locaux est soumise à autorisation.

Les sous-traitants, freelance et preneurs s'engagent à ne pas détériorer le matériel mis à leur disposition. Un état des lieux sera d'ailleurs signé par les parties.

Les sous-traitants, freelance et preneurs s'engagent à entretenir l'espace et le matériel mis leur disposition.

Un ménage quotidien des espaces sera fait : vider la poubelle, nettoyage des sols, rangement de l'espace, nettoyage des murs.

En cas de détérioration de matériel ou d'espace non entretenu dans les règles ci-dessus, la facturation d'un supplément aura lieu.

Le matériel mis à disposition doit servir exclusivement à des fins professionnelles et doit rester dans les locaux de la société.

- Sécurité

Il est interdit de se présenter dans un état d'ébriété ou équivalent.

Il est interdit de se présenter en possession d'alcool ou de drogues.

Il est interdit de fumer dans l'ensemble des locaux de la société.

III. Clientèle

- Principes Généraux

Vous vous engagez à une obligation de résultat auprès de la clientèle. En effet, une mauvaise qualité de prestation et les conséquences qui en découlent seront votre unique responsabilité. Il vous incombera de faire le nécessaire afin de satisfaire la clientèle et préserver la notoriété de M Beauty Pro Academy.

- Rendez -vous

Il vous sera demandé de respecter votre engagement envers la clientèle et donc de respecter les rendez-vous fixés.

Il en va de votre responsabilité de proposer les rendez-vous de retouche, remplissage à chaque cliente en fin de prestation et ce afin de veiller au maximum à la récurrence des rendez-vous.

- Comportement et tenue

Il vous sera demandé d'avoir une tenue et un discours correct en présence de la clientèle.

Il vous est demandé de respecter l'image et la charte graphique de M Beauty Pro Academy. De ce fait il vous est demandé de porter EXCLUSIVEMENT une tenue noire. Des tee-shirt M Beauty Pro Academy peuvent être mis à votre disposition.

Vous devez également vous charger de l'accompagnement et du suivi de votre clientèle jusqu'à l'encaissement final de la prestation. En effet M Beauty Pro Academy n'est en aucun cas responsable de l'accompagnement et du suivi de votre clientèle.

- Clause de clientèle Il vous appartient de développer votre clientèle personnelle.

A aucun moment M Beauty Pro Academy n'a en charge la recherche de cliente pour votre compte.

- Tarif

Il sera demandé de valider les tarifs que vous appliquez afin que ceux-ci restent en adéquation avec le salon et également afin de vous aider à attirer un maximum de clientèle.

- Mode de paiement

Vous devez gérer vos propres modes de paiement et le cas échéant vous fournir votre propre terminal de paiement carte bleue. Aucun paiement ne pourra être réalisé à partir du TPE de M Beauty Pro Academy.

IV. Publicité

- Engagement et communication

Afin de permettre une bonne visibilité du salon pour vous et l'ensemble des autres prestataires, nous vous demandons un investissement personnel minimum tant au niveau de la publicité verbale que sur les réseaux sociaux.

Vous êtes maître de votre CA et cette implication ne pourra être que bénéfique pour tout le monde.

V. Entrée en vigueur

Le règlement intérieur est disponible à tout moment dans l'entreprise. Il entre en vigueur dès sa signature.

Fait A

Le

Signature

Nom Prénom